

C.F.A.L. COMPAGNIE DES FRANCS ARCHERS LONGJUMELLOIS

Règles de la Saint Sébastien

- 1. Au cours de ce tir est déclaré Saint Sébastien l'archer qui place sa flèche le plus au centre de la cible beursault.
- 2. Le pas de tir est placé à 44 yards. La cible beursault est installée sur une paille ronde.
- 3. Aucun autre tir n'est possible sur le terrain.
- 4. Le tir se pratique tête couverte. Chaque archers doit apporter le couvre-chef de son choix.
- 5. Le tir se pratique dans le silence. Les discussions, commentaires ou autres bruits nuisibles sont proscrits.
- 6. Aucun viseur n'est autorisé.
- 7. À la première flèche, chaque archers doit saluer avant de tirer.
- 8. Le tir se déroule dans l'ordre suivant : Roy, Roitelet, Saint-Sébastien, Président, Membres du bureau, Compagnons, Archers par ordre d'ancienneté, Novices.
- 9. L'archer qui rate son tour attend à nouveau que ce soit à son tour de tirer lors de la halte suivante.
- 10. Le titre de Saint Sébastien est donné jusqu'au tir de la Saint Sébastien. L'écharpe du Saint Sébastien est donnée par le Saint Sébastien sortant au nouveau Saint Sébastien, devant la bannière de la compagnie.

Fait le 11 novembre 2017 À Longjumeau